

N° 5/2023 mai

L'édito

"Hier, vous n'étiez qu'une foule ; vous êtes un Peuple aujourd'hui !" De par ces mots, Victor Hugo rendait hommage au peuple parisien au lendemain des journées dites des « 3 glorieuses » ...

Certes, si le contexte actuel est bien différent de celui d'il y a 200 ans, comment, toutefois, ne pas le mettre en rapport avec les propos de Macron sur les mobilisations massives de ces dernières semaines ?

Il n'a eu de cesse de vouloir décrédibiliser ce vrai élan démocratique qui s'est exprimé dans la rue pour s'opposer à la loi portant réforme des retraites. Ce président a évoqué « ...la foule des manifestants qui n'a pas de légitimité face aux élus... » mais rappelons-lui que la loi n'a pas fait l'objet d'un vote à l'assemblée ! Ou bien il a raillé celles et ceux qui ont fait du bruit à chacune de ses sorties ou de ses ministres par les fameuses « casseroles ». Ubuesque par ailleurs, les arrêtés préfectoraux interdisant « tout dispositif sonore portatif » !

NON, nous n'avons toujours pas digéré ce passage en force et refusons de nous soumettre à ce vol démocratique.

Le Conseil Constitutionnel n'a invalidé que partiellement la loi sur les retraites, maintenant l'article 7 sur le recul de l'âge légal à 64 ans puis, en deux fois, a rejeté la demande de Référendum d'Initiative Partagée.

Nous ne nous avouons point vaincus, fort des 70 % des Français qui rejettent encore cette loi.

Ce gouvernement est fragilisé et totalement à la dérive. Chacun sait que Macron n'a pas été élu sur son programme mais pour faire barrage à l'extrême droite. De par son comportement, sa politique, il est en train de livrer notre pays à leurs idées nauséabondes... C'est irresponsable et il doit revenir à la raison ! Nous voyons bien les politiques anti-sociales, régressives économiquement et humainement menées en Italie, Hongrie... la CGT a combattu, combat et combatta toujours ces idées. Les causes de la démission du maire de Saint-Brévin-les-Pins doivent tous nous interpeller.

Le 1er mai a été encore une fois une démonstration de force et d'espoir. L'intersyndicale a appelé à une nouvelle journée de grève et de manifestations le 6 juin, l'avant-veille de la proposition de loi présentée par le groupe LIOT demandant l'abrogation du texte sur la réforme des retraites.

Tout reste à écrire. D'ici-là, nous devons interpeller les députés pour leur demander d'être en adéquation avec la volonté majoritaire du Peuple. Abrogation de la loi, c'est très simple !



Ce CSA local a débuté comme un déni de dialogue social.

**** Mme la directrice a annoncé avant même l'ouverture de l'instance que le point 1, approbation du RI, ne serait pas étudié ni soumis au vote.***

Le règlement intérieur (RI) du CSAL qui détermine le fonctionnement de l'instance, n'est pas encore finalisé à la direction générale.

La CGT avait pourtant proposé son RI dès l'envoi de la convocation et de l'ordre du jour. Ce RI a été élaboré localement, en adaptant le décret du 20 décembre 2020, instaurant la disparition des Comités techniques et des CHSCT au profit des CSA.

Ce point à l'ordre du jour n'a pas été supprimé avant la tenue de l'instance. Comme le dira une autre organisation syndicale : un 49.3 DDFIP 86. Pourtant CFE-CGC et FO étaient prêts à voter pour ce RI.

Mme la directrice nous a informé que lorsque le RI de la direction générale sera présenté localement aux OS, il ne sera ni modifiable, ni amendable. Dans ce cas, pourquoi nous le soumettre au vote !!!

Vos représentants CGT ne sont pas des permanents et œuvrent au maximum pour la défense de vos droits, mais cela passe par un RI qui leur permet de travailler les dossiers et de vous rendre compte.

D'après le décret, les visites des sites dans le cadre de la formation spécialisée (ex-CHSCT) vont être limitées. Les absences consacrées à ces visites, seront plafonnées. Si les OS demandent la tenue d'un CSAL, la directrice a 2 mois pour convoquer la tenue d'une réunion !! Autant dire que la souffrance au travail ou les difficultés des agents ne seront pas une priorité.

La CGT a demandé que soit inscrit au PV que Mme la Présidente du CSAL refuse la mise au vote du point 1.

**** Mme la Présidente ayant annoncé sa décision de ne pas traiter le point 1 de l'ordre du jour avant la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales, celles-ci seraient-elles donc devenues de simples points de l'ordre du jour ?***

Les déclarations liminaires sont un préambule de l'instance formalisant parfois les motifs d'un boycott.

**** La direction nous demande de voter pour les points 2 et 3 (Création du SFACT de Loudun/Plan de suppression du numéraire- fermeture des caisses alors qu'ils sont déjà :
- soit mis en application (SFACT de Loudun)
- soit planifié (la date de dégageement des caisses des services et les procédures sont parvenues dans les services avant la tenue du CSAL).***

Les instances ne doivent pas être de simples chambres d'enregistrement. Cela n'est que le reflet du déni de démocratie et du mépris affiché par notre gouvernement.



Après ouverture de la séance, suite à la demande, dans sa liminaire, d'une seule OS, non majoritaire, l'ordre du jour a été inversé.

Dans les questions diverses :

* les problèmes de TOIP et les dysfonctionnements informatiques récurrents ont été évoqués. Nombres de ceux-ci sont en expertise par l'ESI.

Concernant la cellule téléphonique et la TOIP, la CGT ne comprend pas que ces dysfonctionnements puissent avoir un tel impact, car la création des centres de contacts, prétexte à supprimer du personnel dans les SIP, devaient gérer les appels téléphoniques. Comble de l'ironie, les SIP viennent en soutien des centres de contacts débordés, sans agents supplémentaires,

* les tensions au sein du SDIF, dont certaines sont liées à Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI), aux logiciels supprimés mais non remplacés pour le moment

* sur la suppression du numéraire, les OS et la direction sont totalement opposées. La direction se targue de vouloir éradiquer la fraude en supprimant le numéraire à ses caisses. Elle s'enorgueillit d'un partenariat avec les buralistes de la FDJ. La CGT a rappelé que les plus gros fraudeurs ne sont pas ceux qui viennent payer en espèces dans nos services. De plus, comme nous le rappelle notre direction, la baisse des encaissements en numéraire justifierait cette décision. Risible !! quand on sait que les agents ont eu pour instructions de refuser les paiements en espèces pour toutes les factures porteuses de Datamatrix. Ces commerçants ne sont pas des partenaires mais des remplaçants au service de la privatisation rampante de notre administration. Nous avons rappelé notre attachement au service public et non au service au public. La DGFIP refuse de nous chiffrer le coût de ce partenariat ! Toutes les OS se sont prononcées contre, lors du débat de ces questions diverses, pourtant le vote a été reporté à l'après-midi en fin de séance après le départ de Solidaires Finances Publiques.

*La CGT a donc demandé à quoi cela servait-il de voter pour le SFACT de Loudun puisqu'il était déjà créé de fait.

Dans les points soumis à information,

Sur les questions qui interrogent particulièrement les agents comme la responsabilité des gestionnaires publics, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, la directrice a répondu que « les travaux sont à conduire ».

Pour les OS, les problèmes d'attractivité sont surtout liés à la rémunération, la perte d'intérêt du travail et le manque de perspective d'évolution, de promotion, dus à la casse des services. Pour la CGT, considérer nos responsables comme des animateurs-managers dénote le mépris pour les agents, nous ne sommes pas en camp de vacances ! En revanche, valoriser la mission de tuteur, par une réelle reconnaissance que ce soit par la rémunération et/ou la notation inciterait les sachants à transmettre leurs savoirs et améliorerait l'intégration des nouveaux arrivants.

* Les 3 OS encore présentes (CGT, FO et CFE-CGC) lors du vote des points 2 et 3 ont voté contre à l'unanimité.

Retrouvez l'intégralité du compte rendu sur notre site

TOUTOU NUMÉRIQUE

La défenseuse des droits ne cesse de dénoncer la fracture numérique d'une part et de réaffirmer qu'une solution papier doit **obligatoirement** être proposée aux usagers des différents services publics pour leurs démarches. La Dgfp reste sourde à ce jour à ce rappel à la loi (et au bon sens !).

Avec GMBI, là encore, la Dgfp joue au bon petit soldat et ne communique pas sur une solution « papier » pour la nouvelle obligation de déclarer ses biens...

Certaines directions, moins obtuses, pragmatiques, proposent leurs propres modèles de formulaires, « faits maisons ». Nous vous invitons à largement diffuser le modèle proposé par la Drfp 35 :

<http://dfp350.intranet.dgfp/spip.php?rubrique1176>

Rappelons s'il en est besoin que ces évolutions visent à compenser nos pertes d'emplois et à créer de nouveaux gisements pour de futures suppressions en faisant faire le travail par le contribuable.

FONCTIONNAIRE JETABLE

L'idéologie managériale qui conçoit les salariés comme des pions interchangeables, sans qualification ni expérience fait tout particulièrement des ravages à l'Éducation Nationale. Exemple ci-dessous après l'annonce de suppressions de spécialités et d'heures de cours dans les lycées professionnels (que le gouvernement veut démanteler) :

Les enseignants qui verront leur spécialité fermée "pourront se diriger vers le professorat des écoles, vers les collèges" ou vers les nouveaux "bureaux des entreprises", créés au sein des lycées professionnels pour aider les élèves à trouver des stages. "Il y a des transferts, on va les encourager", a précisé le ministre de l'Éducation, qui affirme donc que les enseignants concernés changeront totalement de métier d'ici le mois de septembre.

ATTRACTIVITÉ

La Fonction Publique d'État peine à attirer des candidat·es. Ainsi en 2022, les effectifs ont diminué, tous ministères confondus, de 5 844 emplois. Soit bien plus que ce qui était prévu puisque le gouvernement tablait sur une hausse 767 ETP ! Si les ministères de la Défense et de l'Éducation nationale sont ceux qui galèrent le plus, la question reste entière aux Finances Publiques. Le nombre des candidat·es au concours est historiquement faible même si on arrive à pourvoir l'ensemble (trop faible) des postes offerts. Ceci explique les

tentatives pathétiques de « communication » de Bercy pour attirer des « nouveaux talents ». Dernier avatar, la création du site rejoindrelesfinancespubliques.economie.gouv.fr ! Ce site est « exclusivement dédié à la marque employeur des Finances Publiques » ... bel exemple de jargon communicationnel qui nous éloigne toujours plus d'une logique de service public qui devrait être au cœur des préoccupations. Quand on entre dans le détail du plan de communication, on en atteint vite les limites, notamment à la rubrique « Rémunération et avantages sociaux ». Nous aurions une rémunération attractive alors que la réalité est que les recrutements des C et B se fait au SMIC, qu'un A est à 1,10 SMIC, que les grilles sont obsolètes et que les prises d'échelon servent à compenser (en partie seulement) l'inflation ! Plus risible encore, nous aurions « de nombreux avantages sociaux ». Sauf qu'on nous parle de l'existence des RIA (restaurants pourtant souvent menacés et sous financés) ou de logements sociaux qui n'existent qu'en Région IDF. Et on ne parlera pas des tickets restos, délivrés avec parcimonie et au tarif plancher. La CGT a des solutions pour remédier à cette situation : fin du bashing anti fonctionnaire, carrières revalorisées, dégel et rattrapage du point d'indice (de 10 % a minima). Sans oublier l'arrêt des restructurations, l'abandon des missions et la sortie d'une gestion managériale déconnectée du travail réel.

PARADIS FISCAL ENCORE ET TOUJOURS

Plus on creuse le sujet, plus la nausée nous gagne. Selon l'Institut des Politiques Publiques, relevé dans une enquête publiée par le Nouvel Obs, le taux d'imposition sur le revenu qui pèse sur les 370 premiers foyers fiscaux du pays s'élève en moyenne à seulement 2,5%. Plus stupéfiant encore, il descend à 0,26 % pour les 37 familles les plus riches de France !

Et pendant que 200 milliards d'euros sont versés aux entreprises chaque année sans aucune contrepartie et que 100 milliards d'euros s'évaporent en évasion fiscale, Olivier Dussopt propose de fliquer toujours plus les bénéficiaires du RSA et de leur imposer des heures de travail.

LES TAUX D'IMPOSITION DES PLUS RICHES

Impôt sur le revenu payé par les 370 000 foyers fiscaux français les plus fortunés en fonction de leur revenu économique réel



BESOIN DE CONSEIL MEDICAL ?

Vous avez sans doute reçu un appel à candidature pour siéger au conseil médical.

Si vous avez malheureusement eu besoin de passer en conseil médical, vous savez sans doute l'importance d'être représenté·e par une personne expérimentée face à une administration ou des médecins pas toujours bien disposés !

Cette expertise, ce sont les représentant·es syndicaux qui l'ont acquise en se formant, aidé·es aussi par l'habitude du contradictoire et une connaissance solide des services de la Dgfiip. Cela nécessite pour chaque cas de consulter le dossier médical, prendre contact avec la personne et défendre au mieux ses intérêts en séance du conseil médical.

La réforme des instances médicales, mise à jour en avril 2023, a permis à la DGAFP de fixer de nouvelles modalités d'élection au conseil médical, sans la moindre concertation avec les organisations syndicales de la Fonction Publique.

Nous sommes encore une fois contraints d'appliquer une réforme faite dans la précipitation et dans un calendrier invraisemblable : on nous demande des candidatures avant le 31 mai et des élections en CSAL avant le 30 juin ! Ce qui ne nous a pas permis de préparer une liste de 15 noms que ce soit CGT FiP 86 ou en intersyndicale.

Sur le fond, ce principe de candidature ouverte s'assoit sur le principe de la représentativité et constitue une nouvelle agression contre les syndicats. Heureusement, seul·es les élu·es du personnel sont électeurs et électrice pour cette instance.

BESOIN D'ARGENT MAGIQUE ?

Le « en même temps » macronien continue de nous prendre à la gorge. Nous vivons une crise sociale et démocratique sans précédent autour du dossier des retraites, pour des enjeux financiers (très discutables) de l'ordre de 10 milliards d'€ par an. Et d'un trait de plume, le gouvernement décide, tout seul dans son coin, de débloquer un budget historique pour l'armée à hauteur de 413 milliards sur 6 ans, sans que l'on sache vraiment pourquoi, sans discussion ni sur sa pertinence ni sur son financement. Révoltant.

BESOIN DE CONSEIL MUSICAL ?

Oh Gaby !

Un ministre, de ceux qui n'ont jamais travaillé, a déclaré « Ceux qui peuvent se permettre... d'aller accueillir des ministres pendant quatre heures, de 14 à 18h, *a priori*, ce n'est quand même pas les Français qui travaillent ».

Eh ben si ! C'est quand même marrant d'oublier qu'une bonne partie de ceux « qui ont des difficultés au quotidien pour boucler leur fin de mois » vident les poubelles, accueillent des enfants, font des soins, conduisent des trains, des bus, tôt le matin, ou encore nettoient les bureaux le soir, voire la nuit, car leur présence est indésirable aux heures de bureau. Alors oui, les travailleurs prennent sur leur temps libre pour aller jouer de la casserole pendant que d'autres jouent de la matraque. La différence, c'est qu'eux cumulent au moins deux journées en une, dont une bénévolement. Alors oui, les travailleurs prennent des congés ou pausent des jours de grèves pour aller jouer de la casserole. La différence c'est qu'ils perdent une journée en famille ou du salaire

BESOIN DE CONSEIL SUR LE TRAVAIL ?

Accueil Social-Eco inspection du travail

ACTU

Révélation. Le ministère du Travail forme des employeurs... à déjouer ses contrôles

- La CGT, Sud et la FSU révèlent que des cadres de l'administration aiment des formations payantes dispensées par un organisme privé.
- Le but de ses formations : indiquer aux employeurs les façons de parer aux actions de l'inspection du travail.
- La réaction des syndicalistes qui ont découvert l'affaire.

Publié le Vendredi 28 mai 2023 - Stéphane Ourdard



Le ministre du Travail Olivier Dussopt. © Ludovic MARIN / AFP

Le Reste de l'article est sur notre site

BESOIN DE CONSEIL TELEPHONIQUE ?

Les files d'attente s'allongent, plus assez de personnel pour répondre au téléphone, les MFS qui ne peuvent remplacer la technicité des agents de la DGFIIP, les gens râlent et galèrent pour respecter leurs obligations fiscales ! Un redevable, usager, citoyen, appelez-le comme vous voudrez, a décoré le CFP de Brive la Gaillarde en donnant le numéro de téléphone de Bercy et de la direction locale. Il suffisait d'y penser !

Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :
Grade :Échelon : Indice : Temps partiel :

Résidence administrative

Adresse personnelle

Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Vienne.

À....., le Signature :

Bulletin à renvoyer par courriel à cgt.ddfip86@dgfiip.finances.gouv.fr

LA CGT
SA FORCE C'EST
VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS !